

Extrait d'un volume de notre collection TÂP

<http://www.editions-beauchesne.com/index.php?cPath=180>

I

Bible et sociétés bibliques dans le protestantisme français

Un certain Massé de Villermach savait par cœur toute la Sainte Ecriture ; aussi était-il surnommé la Bible.

Mémoires du pasteur F. BUREAU¹.

Chacun le sait, les deux principes constitutifs de la Réforme sont : *sola fide* et *sola scriptura*. Boileau a, d'ailleurs, résumé de façon plaisante les rapports que les protestants entretiennent avec l'Écriture sainte en expliquant : « Tout protestant est Pape une Bible à la main. » On pourrait donc penser qu'au début du XIX^e siècle, chaque famille huguenote possède une Bible. La réalité est un peu différente.

LA SITUATION INITIALE

Lorsqu'on évoque le protestantisme français, en effet, on ne doit jamais oublier qu'en 1800 il émerge à peine d'un siècle de persécutions violentes (1685-1787). En 1789, la « Déclaration des droits de l'homme » lui accorde certes — quoiqu'avec réticence² — la liberté de conscience

1. « Mémoires du pasteur François Bureau », *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, 1966, p. 412. Villermat, et non Villermach, est un hameau de la commune de Beaussais, canton de Celles-sur-Belle, Deux-Sèvres.

2. L'article X de la « Déclaration des droits de l'homme » précise : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » L'Assemblée avait refusé la rédaction initiale, plus libérale : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions religieuses ou troublé dans l'exercice de sa religion. »

et la liberté de culte. Mais les persécutions antichrétiennes consécutives à la Terreur arrivent rapidement, alors que les cadres ecclésiastiques ne sont pas encore reconstitués. Et la stabilisation ne survient, en réalité, qu'en 1802, avec la signature des « Articles organiques » par Bonaparte. Le Premier Consul entend faire régner l'égalité des cultes. Mais la grande majorité des ecclésiastiques catholiques et des administrateurs ne dépassent pas, alors, le stade de la simple tolérance religieuse, ce qui est bien différent. Ils ne sont pas décidés à accepter la liberté de prédication, et donc la liberté de réunion religieuse, tandis que les protestants tiennent celle-ci pour une de leurs libertés fondamentales. Les problèmes ne peuvent donc manquer de se poser à ce sujet.

En 1800, d'autre part, la communauté protestante française se révèle très éprouvée par les persécutions subies. Dans de très nombreuses localités, les fidèles n'ont pas pu bénéficier de l'enseignement d'un pasteur installé à demeure. Même en dehors des périodes les plus difficiles — durant lesquelles les pasteurs devaient se cacher pour échapper à la mort —, le plus souvent les quelques pasteurs en fonction étaient itinérants, et ils ne parvenaient à visiter les communautés que de loin en loin. D'ailleurs, la lecture de la Bible était sévèrement prohibée. On voit encore dans certaines vieilles maisons des régions protestantes les cachettes soigneusement dissimulées dans les murs, et destinées à préserver la Bible des soldats qui perquisitionnaient. De même que l'on peut consulter, à la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, des « Bibles de chignon » : exemplaires de l'Écriture imprimés en un format minuscule, que les femmes cachaient dans leur chevelure. Mais il est clair que toutes les Bibles n'échappèrent pas aux dragons, et que bon nombre d'entre elles furent saisies et brûlées. Par suite, donc, de la disette de Bibles et de l'absence de pasteurs installés à demeure, l'enseignement de la doctrine et la lecture de la Bible sont en souffrance parmi les huguenots au début du XIX^e siècle; la Bible n'est pas présente dans tous les foyers protestants. D'autant plus que les protestants français sont alors, pour l'immense majorité d'entre eux, des paysans, dont bon nombre ne savent pas lire et n'ont pas les moyens d'acquérir une Bible, qui demeure un livre d'un prix élevé.

Les hommes, qui ont la charge de reconstituer l'Église après un siècle de clandestinité et les secousses révolutionnaires, se trouvent donc devant un double problème. Il leur faut, tout d'abord, opter pour l'une des traductions de la Bible en français, alors que, depuis cent vingt ans, aucune Bible « protestante » n'a été imprimée en France. Il leur faut, ensuite, mettre sur pied un réseau de distribution.